

Transmission du foncier : l'anticiper et la sécuriser

Les + OBJECTIFS

- Se poser les bonnes questions (anticipation)
- Fixer les orientations (réflexion)
- Formaliser pour concrétiser la transmission (sécurisation)

Les juristes mettent leurs compétences et leur expérience au service des futurs cédants pour leur permettre de prendre une décision éclairée et d'adopter les postures adéquates face à un propriétaire foncier prenant l'initiative d'un congé.

Pour QUI ?

- Exploitant proche de l'âge de la retraite (au moins deux ans avant la date visée), exploitant voulant cesser son activité et transmettre l'exploitation.

Service et prestation

Nos solutions d'accompagnement



NOTRE SERVICE :

- **Une information réglementaire :** sont transmises, le cas échéant, la législation et/ou réglementation en vigueur ainsi que des fiches d'information thématiques.
- **Un plan d'actions adéquat :** sur la base des renseignements fournis par le mandant, les juristes fixent des préconisations permettant d'anticiper et formaliser la cessation d'activité sur la question foncière.
- **Fourniture de modèles d'acte :** les juristes informent le mandant sur ses droits et obligations en tenant compte du contexte, afin qu'il soit en mesure de prendre une décision avisée et l'oriente vers les actes à rédiger pour une sécurité optimale.



BÉNÉFICIE CLIENT :

- Impartialité de conseil, compétence, discrétion, forte spécialisation en droit rural, légitimité.
- Conseil intégré dans un organisme de conseil pluridisciplinaire spécialisé dans le domaine agricole et connaissant les contraintes propres à ce secteur d'activité.
- Conseil objectif sans jamais se substituer au mandant dans sa prise de décision.



DOCUMENTS REMIS:

- A l'issue du rendez-vous, un compte rendu écrit de conseils sera remis.
- Seront également transmis avec le compte-rendu les modèles de contrat locatif de base (bail adapté aux situations courantes – convention de résiliation – convention de cession de bail et autres courriers adaptés disponibles dans notre catalogue de prestations.



Infos pratiques

Contact

Bas-Rhin : Christine PERRENOUD
03 88 99 38 42
christine.perrenoud@alsace.chambagri.fr

Haut-Rhin : Anne Catherine HAUSS-SEYLLER
03 89 20 97 34
anne-catherine.seyller@alsace.chambagri.fr

Tarifs - durée

Tarifs et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site alsace.chambre-agriculture.fr

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à préciser dans le contrat.

